

En cas de difficultés, appelez-nous, nous vous donnerons la marche à suivre ou vous fixerons un rendez-vous

Un choc sur l'appareil ou sur les dents nécessite d'effectuer rapidement un contrôle

Incidents et urgences orthodontiques

Il y a peu de véritable urgence en orthodontie. Cependant, les patients peuvent être confrontés à différents problèmes : douleurs lors de certaines phases du traitement, détérioration de l'appareillage orthodontique...

Types de difficultés rencontrées :

- **Descellement d'une bague ou d'un bracket :** passez au Cabinet faire recoller l'attache.
- **Douleur liée à une bague ou un bracket qui blesse la gencive :** pensez à utiliser votre cire orthodontique. Si la douleur persiste, n'hésitez pas à nous le signaler.
- **Perte d'une ligature :** la ligature doit être remplacée au plus vite au Cabinet.
- **Fil saillant ou irritant :** appelez-nous pour un éventuel réglage de la position du fil.

Douleur après la mise en place de l'appareil

- Irritation de la langue, des joues ou des lèvres. Utilisez des bains de bouche ou la cire orthodontique qui vous a été donnée, aussi disponible en pharmacie. Les muqueuses vont se renforcer peu à peu.
- Gêne occasionnée par la tension de l'appareil sur les dents. Cette gêne est normale pendant quelques jours après chaque activation de l'appareil. N'hésitez pas à prendre un antalgique en cas de nécessité.

Appareil amovible cassé

- En milieu scolaire : faites une déclaration auprès de l'Assurance scolaire, surtout s'il s'agit d'un accident causé par un autre enfant.
- N'essayez pas de porter un appareil abîmé. Prenez rendez-vous au plus vite pour le faire réparer.

Appareil amovible perdu

- En milieu scolaire : faites une déclaration de perte auprès de l'Assurance scolaire.
- Hors milieu scolaire, vérifiez la prise en charge éventuelle des dommages avec votre assurance. Une empreinte sera nécessaire pour confectionner un nouvel appareil.

Choc en relation avec les dents

- Tout choc, même mineur doit être signalé rapidement à l'orthodontiste (chute, coup, accident de voiture...) afin de vérifier qu'il n'y a pas de conséquence sur le dispositif lui-même.

Nos Conseils

- N'hésitez pas à faire appel à votre praticien. Il est toujours très regrettable d'interrompre un traitement en cours.